

## PROCÈS-VERBAL

---

**Neuvième assemblée régulière du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 5 octobre 2021 à 19 h, par visioconférence**

---

### PRÉSENCES :

#### Membres avec droit de vote :

M. Bertrand Gemme	Président (2022)
M. Patrick Soucy	Vice-président (2023)
M <sup>me</sup> Maureen O'Farrell	Secrétaire (2023)
M <sup>me</sup> Élisabeth Farinacci	Trésorière (2023)
M <sup>me</sup> Yanti Zhang	Administratrice (2022)
M. Maxime Turgeon	Administrateur (2023)
M. Julien Lépine	Administrateur (2022)
M. Simon Fortin	Administrateur coopté (2022)
M. Pierre-Luc Desmarais	Administrateur coopté (2022)
M. Marc Fafard	Administrateur coopté (2022)

#### Membre sans droit de vote :

M. Yvon Bussières	Conseiller municipal, district de Montcalm-Saint-Sacrement
-------------------	--

### ABSENCE :

### AUTRES PRÉSENCES :

M <sup>me</sup> Marie Lagier	Chef d'équipe - consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 7 personnes assistent à l'assemblée.

## Ordre du jour

<b>21-09-01</b>	<b>Ouverture de l'assemblée</b>	19 h
<b>21-09-02</b>	<b>Avis pour les candidats aux élections municipales présents</b>	19 h 02
<b>21-09-03</b>	<b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	19 h 03
<b>21-09-04</b>	<b>Adoption du procès-verbal du 7 septembre 2021</b>	19 h 05
<b>21-09-05</b>	<b>Suivi des dossiers et projets en cours</b>	19 h 10
	➤ Programme pour ruelles	
	➤ Retour sur l'assemblée des président.e.s	
	➤ Retour sur Saint-Sacrement en fête	
	➤ Retour sur la formation vélo au collège Stanislas	
	➤ Table de concertation Vélo	
	➤ Comité de mobilisation à la sécurité routière	
	➤ Corridor scolaire du collège Stanislas	
	➤ Projet de concours de photographies	
	➤ Suivi des demandes du conseil de quartier	
	➤ Plan d'action du conseil de quartier	
<b>21-09-06</b>	<b>Période du conseiller municipal</b>	20 h 30
<b>21-09-07</b>	<b>Période de questions et commentaires du public</b>	20 h 45
<b>21-09-08</b>	<b>Divers</b>	21 h
	➤ Achat d'une banderole	
	➤ Création de publicité	
	➤ Station chaleureuse	
	➤ Plantation d'arbres sur les terrains par la Ville de Québec	
<b>21-09-09</b>	<b>Trésorerie</b>	21 h 15
	➤ État des finances	
	➤ Dépenses et paiements à autoriser	
<b>21-09-10</b>	<b>Information et correspondance</b>	21 h 20
<b>21-09-11</b>	<b>Levée de l'assemblée</b>	21 h 25

## Procès-verbal

### 21-09-01 Ouverture de l'assemblée

M. Bertrand Gemme, président, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h.

### 21-09-02 Avis pour les candidats aux élections municipales présents

M. Bertrand Gemme, énonce les consignes afin d'encadrer d'éventuelles interventions de candidats à l'élection municipale durant l'assemblée du conseil de quartier.

### 21-09-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

*SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, D'UNANIMEMENT APPUYÉE PAR M. Marc Fafard, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.*

## **21-09-04 Adoption du procès-verbal du 7 septembre 2021**

*SUR PROPOSITION DE M. Julien Lépine, D'UMENT APPUYÉE PAR M. Patrick Soucy, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 7 septembre 2021 tel que déposé.*

## **21-09-05 Suivi des dossiers et projets en cours**

### ➤ **Programme pour ruelles**

M<sup>me</sup> Séguin a assisté à la visite guidée des 4 ruelles vertes de Montcalm organisée par Nature Québec en collaboration avec les comités citoyens responsables de chacune des ruelles.

Nature Québec est actuellement en appel de projets pour le verdissement des ruelles. Les formulaires de candidature sont disponibles sur le [site milieux de vie en santé](#). Au moins 50% des propriétaires de la ruelle doivent être en accord avec le projet. La date limite est le 1<sup>er</sup> décembre. La sélection des projets retenus se fera en janvier prochain. Ce programme d'accompagnement comporte un volet financement qui peut aller jusqu'à 2 500 \$.

Ce programme est différent de celui que la Ville de Québec a mis en place pour les ruelles de Limoilou. Tous les citoyens et/ou riverains des ruelles de Québec peuvent appliquer sur le programme de Nature Québec.

### ➤ **Retour sur l'assemblée des président.e.s**

Faisant suite à la correspondance reçue en mai dernier concernant l'analyse et la révision des règlements et pratiques des conseils de quartier, les président.e.s ont été invité.e.s à une rencontre qui s'est tenue le 23 septembre dernier. M<sup>me</sup> Lagier, M<sup>me</sup> Bucica ainsi que M. Lefebvre du Service de l'interaction citoyenne étaient présents. Un compte-rendu de la rencontre sera transmis prochainement à tous les administrateurs, membres des conseils de quartier.

M. Gemme qui a assisté à la rencontre revient sur les besoins qui ont été mentionnés lors de la rencontre :

- Espace de stockage centralisé pour tous les conseils de quartier ;
- Augmentation du budget de fonctionnement annuel avec possibilité de transférer le montant résiduel sur l'année suivante ;
- Budget d'acquisition bi ou triennal ;
- Possibilité de tenir des assemblées hybrides, à la fois en personne et en vidéoconférence ;
- Meilleure communication entre la Ville de Québec et les conseils de quartier, notamment de meilleurs délais de réponse et une consultation des conseils de quartier sur les projets de la Ville ;
- Formule plus simple pour les projets d'initiative et de meilleurs délais de traitement des demandes.

➤ **Retour sur Saint-Sacrement en fête**

L'événement s'est tenu au parc Saint-Sacrement le samedi 25 septembre dernier de 10 à 17 h. Quelques 400 à 500 personnes y ont assisté. Un billet d'entrée était requis ainsi que le passeport vaccinal pour les 13 ans et plus.

M. Gemme y a tenu un kiosque et distribué de l'information concernant le conseil de quartier ainsi que la formation à venir sur la sécurité à vélo pour les enfants du primaire.

**RÉSOLUTION 21-CA-44**

**Concernant des remerciements au Centre des Loisirs Saint-Sacrement pour la tenue de l'événement Saint-Sacrement en fête**

*SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Maureen O'Farrell, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement remercie le Centre des Loisirs Saint-Sacrement pour l'organisation et la tenue de l'événement Saint-Sacrement en fête qui a eu lieu au parc Saint-Sacrement le 25 septembre 2021 et qui a été un succès dans le respect des contraintes sanitaires.*

➤ **Retour sur la formation vélo au collège Stanislas**

La formation de sécurité à vélo a eu lieu le 3 octobre dernier. Plus de 40 enfants du primaire provenant de plusieurs écoles se sont inscrits et 36 ont participé. La formation qui comprenait une vérification des vélos et des casques ainsi qu'une pratique simulant des conditions routières réelles était dispensée par trois instructeurs de l'unité de Loisir et de Sport de la Capitale-Nationale ([ULSCN](#)). Cette activité s'inscrivait dans le cadre du programme de mobilisation à la sécurité routière. Les parents et les enfants se sont dit très satisfaits de l'événement. M. Bussièrès félicite le conseil de quartier pour la réalisation de cette activité.

## Statistiques formation à vélo du 3 octobre 2021

Écoles participantes	Participants	Pourcentage
Collège Stanislas	13	36,11%
Institut Saint-Joseph	6	16,67%
Saint-Yves	6	16,67%
Anne-Hébert	3	8,33%
Jouvence	2	5,56%
Saint-Michel	2	5,56%
Saint-Sacrement	2	5,56%
Saint Jean-Baptiste	1	2,78%
Saint-Louis de France	1	2,78%
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100,00%</b>

Participants	Inscriptions	Présences	Pourcentage
Créneau de 10h	10	8	80,00
Créneau de 11h	11	10	90,91
Créneau de midi	11	9	81,82
Créneau de 13h	10	9	90,00
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>36</b>	<b>85,71</b>

Genre	Participants	Pourcentage
Fille	21	58,33%
Garçon	15	41,67%
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100,00%</b>

Informés par	Participants	Pourcentage
Courriel des écoles	15	41,67%
Facebook	8	22,22%
Nextdoor	4	11,11%
St-Sacrement en fête	4	11,11%
Monmontcalm.com	3	8,33%
Amis	2	5,56%
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100,00%</b>

Âges	Participants	Pourcentage
5 ans	3	8,33%
6 ans	3	8,33%
7 ans	4	11,11%
8 ans	7	19,44%
9 ans	6	16,67%
10 ans	8	22,22%
11 ans	5	13,89%
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100,00%</b>

Localisation des écoles	Participants	Pourcentage
Quartier Saint-Sacrement	21	58,33%
Autre	15	41,67%
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100,00%</b>

M. Gemme tient à remercier le collège Stanislas Québec pour avoir mis à sa disposition le terrain de l'école ainsi qu'un service de sécurité sur les lieux de l'événement. Il remercie également les directions d'écoles et les associations de parents qui ont contribué à faire connaître l'événement.

### **RÉSOLUTION 21-CA-45**

**Concernant des remerciements au collège Stanislas Québec pour sa participation à l'événement Formation de sécurité à vélo**

*SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DUMENT APPUYÉE PAR M. Maxime Turgeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement remercie le collège Stanislas Québec pour sa participation à l'événement Formation de sécurité à vélo qui s'est tenu le 3 octobre 2021 sur le terrain du collège.*

### ➤ **Table de concertation Vélo**

La Table de concertation vélo des conseils de quartier a transmis aux différents partis en lice aux prochaines élections municipales une liste de questions concernant le développement du vélo utilitaire à Québec afin de connaître leur position sur le sujet. Il en sera question lors de la prochaine rencontre de la Table.

M. Gemme rappelle que les membres de la Table sont des représentantes ou représentants désignés par chacun des conseils de quartier de la ville. Chaque conseil peut désigner une ou deux personnes et celles-ci n'ont pas à être membres du conseil d'administration. Le conseil de quartier de

Saint-Sacrement n'a jamais participé à la Table. Deux membres du conseil d'administration souhaitent se présenter.

### **RÉSOLUTION 21-CA-46**

#### **Concernant la désignation des représentants du conseil de quartier de Saint-Sacrement à la Table concertation vélo**

*SUR PROPOSITION DE M. Marc Fafard, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Pierre-Luc Desmarais, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement désigne M. Julien Lépine et M. Maxime Turgeon comme représentants du conseil à la Table de concertation vélo des conseils de quartiers.*

#### ➤ **Comité de mobilisation à la sécurité routière**

Les activités Piétons fantômes et Formation de sécurité à vélo ont été réalisées. Une rencontre avec les écoles aura lieu durant la deuxième moitié d'octobre pour échanger sur les projets de mobilisation à la sécurité routière en cours et ceux à venir.

Concernant les projets à venir pour le conseil de quartier, M. Gemme souhaiterait reconduire la formation de sécurité à vélo en mai 2022 et en faire un événement « journée sécurité vélo » en collaboration avec d'autres conseils de quartier. La contribution de ces derniers serait d'informer leurs résidents au sujet de cet événement.

M. Gemme va formaliser le projet pour le présenter à la prochaine assemblée du conseil. À noter que les projets 2022 doivent être déposés à la Ville d'ici le 30 novembre. Une réflexion devra être faite sur le partage des coûts de l'événement et sur les autres activités qui pourraient faire partie du projet. Les membres sont invités à faire part de leurs idées à ce sujet.

M. Bussières suggère d'informer les établissements scolaires du quartier du projet de formation de sécurité à vélo. Il a eu des commentaires très positifs sur l'événement et plusieurs écoles ont déjà manifesté par le passé leur intérêt pour une telle formation sans que cela ne se concrétise. L'initiative du conseil de quartier est très appréciée.

#### ➤ **Corridor scolaire du collège Stanislas**

Une réponse a été obtenue de la Ville de Québec en regard de la résolution 21-CA-26 (voir le procès-verbal du 4 mai) concernant le corridor scolaire et la sécurité routière sur l'avenue de Vimy aux abords du collège Stanislas.

La lettre transmise le 11 mai dernier à M. Marc Des Rivières par le conseil de quartier, la direction du collège Stanislas, l'association des parents du collège Stanislas de Québec et la direction de l'école Montessori de la Colline de même que la réponse reçue le 13 septembre 2021 de la part du Service du transport et de la mobilité intelligente sont jointes [en annexe](#) du présent procès-verbal.

Plusieurs des points soulevés par le conseil et ses partenaires ont été pris en considération par la Ville. En résumé, un trottoir et un tronçon cyclable seront installés du côté ouest de l'avenue de Vimy ce qui devrait répondre aux besoins de sécurisation des piétons et de la piste cyclable. Une rencontre est à prévoir en début d'année 2022 pour une présentation des concepts retenus par la Ville dans ce projet.

M<sup>me</sup> Lagier transmet copie de la réponse de la Ville aux membres du conseil ainsi qu'à M. Bussièrès. M. Gemme se dit très heureux que la Ville ait donné suite. Il fera suivre la réponse obtenue aux partenaires du conseil dans ce dossier.

#### ➤ **Projet de concours de photographies**

Le concours de photographies a été lancé sur la [page Facebook](#) du conseil de quartier et sur celle des [résidents du quartier](#) en plus d'être publiée sur MonMontcalm.

Aucune photo n'a encore été soumise pour le thème des vacances d'été qui se termine ce vendredi le 8 octobre.

Une réflexion sera faite sur la façon de rendre public chacun des thèmes du concours. M. Fortin suggère de faire connaître le canal Facebook du conseil de quartier auprès des résidents du quartier. Un prospectus à cet effet pourrait être déposé dans les boîtes aux lettres. Le fichier des abonnés du quartier qui compte 130 noms pourrait également être utilisé pour une distribution par courriel. Des annonces pourraient également être affichées dans les différents parcs du quartier. Cette dernière idée est retenue pour faire connaître à la fois le concours et la page Facebook du conseil de quartier.

Des règles s'appliqueront pour la diffusion des photographies obtenues lors du concours afin de respecter l'éthique en cette matière (respect de la vie privée, des œuvres d'art, des images de marque, etc.).

#### ➤ **Suivi des demandes du conseil de quartier**

Les **deux demandes de projet d'initiative** datant du mois de juin dernier et qui concernaient les ruelles de Saint-Sacrement et l'arboretum sont annulées; la Ville exigeant l'accord des propriétaires concernant leur propriété avant d'accorder quelque somme que ce soit (résolutions 21-CA-32, 21-CA-33).

En conformité avec l'actuel [plan d'action 2021-2022](#), M<sup>me</sup> Séguin continuera de travailler sur l'inventaire et la description des ruelles et de l'arboretum. Deux documents seront produits à l'usage du conseil de quartier.

Mme.Lagier transmettra aux membres du conseil les critères et la grille d'évaluation pour les projets d'initiative.

Concernant le positionnement des stations de tramway dans Saint-Sacrement, M. Turgeon mentionne qu'une rencontre est à venir avec le Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun (BPRTC).

Par ailleurs, M<sup>me</sup> Garand, présidente du conseil de quartier de Sillery, est très intéressée à poursuivre les discussions avec le conseil de quartier de Saint-Sacrement sur ce sujet.

➤ **Plan d'action du conseil de quartier**

M. Turgeon souhaiterait que les membres partagent par courriel les sujets qu'ils voudraient voir figurer au prochain plan d'action 2022-2023. Une réunion de travail sera planifiée sur Doodle.

M<sup>me</sup> Lagier partage un lien vers le [Guide de participation - conseil de quartier](#) où on traite de la conception et de l'élaboration d'un plan d'action. Elle rappelle que le plan d'action doit être fait en collaboration avec les résident.e.s du quartier.

Une formation pour les nouveaux administrateurs de même qu'une formation sur la nouvelle politique de participation publique auront lieu en octobre et novembre. Les dates seront transmises prochainement par courriel.

## **21-09-06 Période du conseiller municipal**

M. Yvon Bussièrès mentionne qu'au [dernier conseil d'arrondissement](#), une subvention de 3 030 \$ a été accordée au Centre des Loisirs Saint-Sacrement pour la tenue d'une fête de l'Halloween. L'événement se tiendra samedi le 30 octobre au parc Saint-Sacrement. La subvention est accordée dans le cadre du programme de soutien à un événement local. L'événement Saint-Sacrement en Fête avait également été subventionné dans le cadre de ce programme.

Concernant le projet domiciliaire sur l'avenue Ernest-Gagnon, la démolition de l'édifice de la GRC est en cours. Si le projet de construction répond aux règlements de zonage et au PPU Pôle Belvédère, il n'y aura aucune consultation publique bien que plusieurs résidents aient fait part de leurs inquiétudes quant à l'impact du projet sur la circulation locale ainsi que celui de l'aspect visuel de ce nouveau voisinage.

En terminant, M. Bussièrès mentionne que ce fut un privilège et un honneur de travailler dans le quartier et avec le conseil de quartier durant sept mandats à titre de conseiller municipal. Il est très heureux d'avoir consacré toutes ces années au district de Montcalm-Saint-Sacrement et au quartier de Saint-Sacrement en particulier où il est né et a grandi. Il est fier des différents conseils d'administration qui se sont succédé dans le quartier et de la relève actuelle. Le quartier est vivant et riche d'expériences.

Il sera présent à la prochaine assemblée du conseil de quartier puisqu'elle aura lieu avant la tenue des élections municipales.

Tous les membres remercient chaleureusement M. Bussièrès.

## 21-09-07 Période de questions et commentaires du public

Un citoyen s'interroge sur le projet de l'avenue Ernest-Gagnon. Il voudrait être assuré qu'il y aura un suivi rigoureux du projet. Il s'inquiète plus particulièrement de la circulation qui sera augmentée sur l'avenue.

M. Bussières rappelle que si le projet est conforme aux règlements, il n'y aura pas de consultation publique. C'est la [Commission d'urbanisme et de conservation de Québec \(CUCQ\)](#) qui veillera à ce que le projet demeure conforme tout au long de sa réalisation. Les citoyens pourraient toutefois faire une demande au promoteur pour une présentation du projet. Le promoteur est libre d'accepter ou non.

Quant à la circulation, la Ville procédera à une étude d'impact. À sa connaissance, cette étude n'est pas encore disponible.

M<sup>me</sup> Lagier précise que le gabarit des hauteurs a été réduit avec le PPU Pôle Belvédère à 16 mètres au lieu de 32 mètres. Le projet ne devra pas dépasser cette norme. La [grille de spécifications de la zone 16065Hb](#) qui s'applique au 870 avenue Ernest-Gagnon peut être consultée en ligne.

Une citoyenne de l'avenue de Vimy s'inquiète de la sécurité sur l'avenue et en particulier à l'angle du Chemin Sainte-Foy où se croisent le corridor cyclable, les trajets d'autobus et la circulation piétonne et routière. M. Gemme rappelle que la Ville a récemment répondu aux préoccupations du conseil concernant ce secteur (voir [en annexe](#)).

En complément, M. Bussières mentionne qu'il y a confirmation que la rue Gérard-Morisset sera ouverte sur l'avenue de Vimy avec la mise en place du tramway. Il est donc certain que la circulation sur l'avenue de Vimy sera analysée en détail. Le projet devra faire l'objet d'une consultation publique parce que le plan d'aménagement d'ensemble (PAE) qui s'applique à la Cité Bellevue interdit actuellement le lien véhiculaire entre la rue Gérard-Morisset et l'avenue de Vimy. Le conseil de quartier devrait donc être mandaté pour tenir une consultation sur la création du lien routier.

Une citoyenne s'interroge sur les récents aménagements au coin de la rue Eymard et du Chemin Sainte-Foy. Le pavage d'inter-blocs a été remplacé par une surface asphaltée et des traverses piétonnes ont été peintes en blanc sur les quatre côtés de l'intersection. M. Bussières rappelle que ce type de pavage d'inter-blocs avait été adopté par la Ville il y a quelques années, mais avec le temps, les pavages n'ont pas tenus. La Ville opte maintenant pour des traverses conventionnelles. Éventuellement les autres pavages d'inter-blocs comme à l'angle de l'avenue Marguerite-Bourgeois seront remplacés.

La citoyenne voudrait savoir si d'autres types d'aménagement comme des avancées de trottoir sont prévus à l'intersection de la rue Eymard qui est considérée comme une zone accidentogène. M. Bussières mentionne que les mesures palliatives concernant le caractère accidentogène du Chemin Sainte-Foy n'ont pas encore été émises par la Ville de Québec. Des avancées de trottoir sont toutefois en cours d'installation sur l'avenue Marguerite-Bourgeois pour sécuriser la circulation des piétons.

M. Fafard voudrait savoir s'il y aura une signalisation supplémentaire pour bien marquer les traverses piétonnes étant donné qu'elles ne sont pas toujours respectées. M. Bussières mentionne que la Ville a acquis des panneaux à cet effet, mais ils ne seront installés qu'à certains endroits.

## **21-09-08 Divers**

### ➤ **Achat de banderole pour prochains événements**

Une bannière a été prêtée par la Ville au conseil de quartier pour l'événement Saint-Sacrement en fête. M. Gemme souhaiterait en avoir une identifiée au nom du conseil à utiliser lors d'autres événements.

M<sup>me</sup> Lagier rappelle que la Ville a plusieurs bannières génériques et qu'elles sont disponibles sur demande. Elle mentionne également que l'identité visuelle des conseils de quartier pourrait être modifiée prochainement de sorte qu'il serait prématuré d'utiliser le logo actuel.

### ➤ **Création de publicité**

Le projet de sensibilisation à la sécurité routière comporte un volet promotionnel. La création de publicité électrostatique pour automobile et magnétique pour usage domestique est envisagée pour faire la promotion de la sécurité routière et du conseil de quartier.

Plusieurs membres sont perplexes quant au message et au moyen suggérés et ils s'interrogent sur la pertinence d'une telle action.

M. Gemme rappelle que l'objectif avait été défini dans le projet de sécurité routière et que le budget a été obtenu. Si le volet promotionnel tombe, le budget sera perdu. M<sup>me</sup> Lagier ajoute que lorsque les livrables prévus ne sont pas réalisés, un organisme peut se voir refuser un projet ultérieur.

M. Bussières rappelle que l'idée n'est pas nouvelle. Des autocollants avaient été distribués par Accès transports viables il y a quelques années avec le message : [Ce véhicule s'arrête aux passages pour piétons.](#)

M<sup>me</sup> Lagier vérifie si des autocollants sont déjà disponibles à la Ville de Québec.

### ➤ **Station chaleureuse dans le parc Samuel-Holland**

L'année dernière, le conseil de quartier avait fait une demande pour obtenir une station chaleureuse mais il était trop tard dans l'année. Une nouvelle demande est faite.

#### **RÉSOLUTION 20-CA-47**

#### ***Concernant une demande à la Ville de Québec pour l'installation d'une station chaleureuse dans quartier de Saint-Sacrement***

*Attendu que la ville de Québec établit des stations chaleureuses dans plusieurs secteurs de la ville entre novembre et mars de l'année suivante ;*

*Attendu que le quartier Saint-Sacrement ne bénéficie d'aucune station chaleureuse ;*

*Attendu qu'une station chaleureuse a pour but de permettre aux citoyens de se rencontrer à l'extérieur ;*

*Attendu que le quartier Saint-Sacrement compte une importante population d'ainé.e.s ;*

*Attendu qu'une station chaleureuse située dans un des parcs du quartier de Saint-Sacrement serait un incitatif pour sortir dehors et combattre la morosité reliée à la pandémie de covid-19 ;*

*SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Julien Lépine, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la ville de Québec d'ouvrir une station chaleureuse dans un des parcs du quartier pour la période prévue par la ville. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

➤ **Plantation d'arbres sur les terrains par la Ville de Québec**

M. Gemme s'interroge sur les façons de faire de la Ville lorsqu'elle se propose de planter de nouveaux arbres sur l'emprise dont elle dispose sur les terrains résidentiels. Une citoyenne a été informée des intentions de la Ville de planter un arbre en face de sa maison lorsqu'un petit drapeau est apparu sur le terrain. M. Gemme souhaiterait que la Ville procède d'une manière un peu moins cavalière.

Mme. Lagier indique que tout citoyen peut contester ou s'opposer à une plantation en communiquant au 311. Inversement il peut demander à la Ville de planter un arbre sur sa propriété en composant le même numéro. Ce [programme de plantation](#) est gratuit.

## **21-09-09 Trésorerie**

➤ **État des finances**

En date du 30 septembre : le solde du compte courant est de 3 931,40 dont 3 000 \$ sont affectés au projet de sécurité routière, 700 \$ au projet d'initiative photos et 231,40 \$ au budget de fonctionnement. Les budgets du blogue Saint-Sacrement illustré et de la mobilité durable sont respectivement de 875 \$ et de 521 \$.

Les dépenses de fonctionnement prévues pour les trois prochains mois s'élèvent à 330 \$. Environ 100 \$ manquent au budget; ce montant devra être absorbé par le conseil en attendant d'être remboursé par la Ville de Québec au début de la prochaine année.

➤ **Dépenses et paiements à autoriser**

**RÉSOLUTION 21-CA-48**

***Concernant le paiement de 80 \$ pour le projet de mobilisation à la sécurité routière***

*SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Elisabeth Farinacci, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU par le conseil*

de quartier de Saint-Sacrement de payer la facture de 80 \$ pour des bons d'achat Subway versés aux quatre personnes qui s'occupaient de l'accueil et de la formation de sécurité à vélo le 3 octobre 2021, de 10 h à 14 h dans le cadre du programme de sensibilisation à la sécurité routière.

#### **RÉSOLUTION 21-CA-49**

**Concernant le paiement de 804,83 \$ pour le projet de mobilisation à la sécurité routière**

*SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Elisabeth Farinacci, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU par le conseil de quartier de Saint-Sacrement de payer la facture de 804,83 \$ à l'Unité de Loisir et Sport de la Capitale-Nationale pour la formation de sécurité à vélo dispensée le 3 octobre 2021, de 10 h à 14 h dans le cadre du programme de sensibilisation à la sécurité routière.*

#### **RÉSOLUTION 21-CA-50**

**Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 5 octobre 2021**

*SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Marc Fafard, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la facture de 110 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 5 octobre 2021.*

### **21-09-10 Information et correspondance**

#### ➤ **Correspondance reçue**

2021-09-13 Réponse du Service du transport et de la mobilité intelligente concernant la circulation à proximité de l'avenue de Vimy et du Chemin Sainte-Foy (jointe [en annexe](#))

### **21-09-11 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée à 21 h 50. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mardi 2 novembre 2021.

*M. Bertrand Gemme*  
Président

*M<sup>me</sup> Maureen O'Farrell*  
Secrétaire

## **Correspondance concernant le corridor scolaire du collège Stanislas**

Québec, le 11 mai 2021

## À l'attention de

M. Marc Des Rivières, directeur, Service du transport et de la mobilité intelligente  
M. Patrick Voyer, membre du comité exécutif responsable du dossier sécurité

Messieurs,

À la suite de rencontres tenues les 20 et 22 avril dernier, le conseil de quartier de Saint-Sacrement et l'association des parents d'élèves du Collège Stanislas de Québec ont refait l'inventaire des problématiques relatives à l'avenue de Vimy et au chemin Sainte-Foy, aux abords de l'édifice qui abrite le Collège Stanislas, l'école Montessori de la Colline et des locaux du Centre des Loisirs Saint-Sacrement.

Ces organismes accueillent quelques centaines d'enfants d'âge scolaire et préscolaire. Plusieurs de ces enfants arrivent ou partent de l'édifice en compagnie de leurs parents à pied, à vélo, en poussette ou en traîneau, selon la saison, et plusieurs autres voyagent en auto ce qui génère un important va-et-vient sur l'avenue de Vimy et sur les stationnements aux heures de début et de fin des classes.

Plusieurs facteurs rendent ce flot de circulation problématique, voire même accidentogène. L'ouverture prochaine de l'avenue de Vimy sur la rue Gérard-Morisset dans le cadre du projet de tramway exacerbera cette situation et inquiète les personnes responsables de la fréquentation de l'édifice. Voici d'ailleurs un bref survol de ces problématiques.

- L'absence de trottoir du côté ouest de l'avenue de Vimy oblige les piétons à circuler dans la rue aux abords de l'édifice, les exposant ainsi au flot des véhicules aux heures d'affluence. Un trottoir du côté est de l'avenue dessert les résidents des Allées Bellevue ainsi que les usagers du parc Bellevue, mais aucun trottoir ne fait de même pour la clientèle pourtant très vulnérable des écoles et du centre des loisirs situés du côté ouest.
- L'absence d'une traverse piétonne oblige les piétons qui empruntent le trottoir du côté est à traverser l'avenue sans aucune protection à la hauteur de l'édifice.
- L'absence d'indication de la présence d'une zone scolaire et l'absence de panneaux de réduction de vitesse, sur l'avenue de Vimy comme sur le chemin Sainte-Foy, rendent le parcours des piétons hasardeux aux heures d'affluence. Ces absences sont particulièrement choquantes

quand on sait que 300 mètres plus à l'est, des panneaux clignotants avertissent les conducteurs de la présence de l'école internationale de Saint-Sacrement.

- L'absence d'une zone de dépose-minute pour les enfants oblige les parents à s'engager à la queue leu leu sur le stationnement de l'édifice aux heures de pointe ce qui accentue les risques d'accrochage.
- L'absence d'espace pour absorber le flot d'usagers du transport en commun qui montent et descendent à l'arrêt 1478 — de Vimy nuit à la circulation piétonne à l'angle de l'avenue de Vimy et du chemin Sainte-Foy.
- L'absence de restrictions pour le virage à droite sur le chemin Sainte-Foy à partir de l'avenue de Vimy aux heures d'affluence scolaire rend périlleuse la traversée piétonne du côté sud et est de cette intersection.
- L'absence d'indications claires pour l'accès à la piste cyclable Bellevue ajoute son lot de confusion à cette intersection. Plusieurs cyclistes préfèrent rouler à contresens sur l'avenue de Vimy pour éviter le terre-plein et rejoindre plus rapidement la piste cyclable.

La plupart de ces problématiques ne sont pas nouvelles. Elles ont été dénoncées par les résidents et les organismes du Domaine de Bellevue comme le rapporte un article paru dans [MonMontcalm en 2014](#). Et malgré les années qui sont écoulées depuis, elles ne sont toujours pas résolues.

C'est pourquoi le conseil de quartier de Saint-Sacrement, l'association des parents d'élèves du Collège Stanislas de Québec, le Collège Stanislas de Québec ainsi que l'école Montessori de la Colline unissent leurs voix pour solliciter aujourd'hui votre intervention afin d'être informés des projets et des actions à venir à la Ville de Québec qui pourraient contribuer à résoudre les problématiques soulevées ou à modifier l'état de la situation.

Les organismes aimeraient en particulier connaître les plans et le calendrier de réalisation de l'éventuel trottoir, du corridor scolaire, de la traverse piétonne, des changements à la signalisation et de l'ouverture vers le sud de l'avenue de Vimy.

Les organismes souhaitent collaborer avec la Ville pour ces projets et être partie prenante de ces dossiers et des décisions qui seront prises.

En obtenant des subventions dans le cadre du programme de mobilisation à la sécurité routière, le conseil de quartier de Saint-Sacrement et l'association des parents d'élèves du collège Stanislas ont clairement manifesté leur engagement en faveur de comportements plus sécuritaires de la part des usagers de la route. Encore faudrait-il que l'environnement physique soit lui-même sécuritaire ce qui

n'est manifestement pas le cas sur l'avenue de Vimy. Nous pouvons certainement travailler de concert à changer cette situation au profit de nos clientèles respectives.

En espérant que vous donnerez suite à notre requête dans les plus brefs délais, nous vous prions d'agréer, messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Bertrand Gemme  
Président du Conseil de Quartier Saint-Sacrement (CQSS)  
[bgemme@videotron.ca](mailto:bgemme@videotron.ca)

Valérie Fosse  
Directrice du Collège Stanislas de Québec  
[valerie.fosse@stanislas.qc.ca](mailto:valerie.fosse@stanislas.qc.ca)

Thierry Badard  
Président de l'Association des Parents du Collège Stanislas de Québec  
[tbadard@gmail.com](mailto:tbadard@gmail.com)

Véronique Gagné  
Directrice de l'école Montessori de la Colline  
[veronique@montessoridelacolline.com](mailto:veronique@montessoridelacolline.com)

Québec, le 13 septembre 2021

M. Bertrand Gemme, Conseil de Quartier de Saint-Sacrement (CQSS)  
Mme Valérie Fosse, Directrice du Collège Stanislas de Québec  
M. Thierry Badard, Président de l'association des Parents du Collège Stanislas  
Mme Véronique Gagné, Directrice de l'école Montessori de la Colline

**Objet : Circulation à proximité de l'avenue de Vimy et du chemin Sainte-Foy**

Mesdames,  
Messieurs,

Nous accusons réception de votre courrier concernant les problématiques, relatives à l'avenue de Vimy et au chemin Sainte-Foy, soulevées lors vos rencontres tenues au sein du conseil de quartier d'avril 2021. Nous comprenons vos préoccupations et nous vous félicitons pour votre mobilisation. Comme vous le mentionnez, la Ville de Québec s'est dotée d'une nouvelle Stratégie de sécurité routière pour la période de 2020 à 2024 comportant plusieurs actions prioritaires. L'une des actions phares de la Stratégie consiste à réviser les cheminements scolaires désignés existants et à créer ceux des écoles primaires qui n'en ont pas. Vous pouvez d'ores et déjà consulter les principes généraux via le lien suivant : <https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/mobilisation>.

Par ailleurs, nous devons intégrer dans notre réflexion plusieurs projets connexes à proximité de ce secteur comme les aménagements à venir liés au futur réseau de transport structurant.

Par la présente, nous vous présentons l'état d'avancement des différents projets.

**Trottoir rue de Vimy**

Les flux actuels et projetés confirment la nécessité de la construction d'un trottoir côté ouest de l'avenue de Vimy.

Toutes les études préliminaires ont été menées et nous sommes à l'étape de finalisation des plans.

Ce trottoir, d'une largeur conforme aux dernières normes en vigueur, réalisera la jonction avec le trottoir du chemin Sainte-Foy jusqu'à l'édifice du collège Stanislas. Il sera construit sur la chaussée de l'avenue de Vimy et aura comme avantage de réduire la largeur de chaussée ainsi que de favoriser des zones de débarcadère afin de désengorger le stationnement de l'édifice.

### **Traverses piétonnes**

La construction du nouveau trottoir intégrera le réaménagement de la traverse actuelle au niveau du chemin Sainte-Foy. Nous ajouterons une traverse piétonne supplémentaire sur l'avenue de Vimy afin de permettre la liaison entre le trottoir existant et le futur trottoir.

### **Piste cyclable Bellevue**

Cette piste cyclable, dite liaison Père-Marquette, est un axe majeur est-ouest du transport actif de la Ville de Québec. Cette piste est par ailleurs « quatre-saisons » depuis quelques années, car elle fait partie des tronçons pilotes.

De cette manière, en complément de la construction du nouveau trottoir, nous prévoyons également la construction d'un nouveau lien cyclable. Cet aménagement parallèle au futur trottoir évitera les confusions que vous mentionnez et permettra aux cyclistes de traverser l'avenue de Vimy en dehors de l'intersection avec le Chemin Sainte-Foy.

### **Zone de débarcadère**

Comme indiqué, ces différents aménagements permettront l'implantation potentielle de zones de débarcadère. Nous étudions la faisabilité de leur mise en place en fonction de toutes les contraintes et habitudes du secteur. En effet, l'avenue de Vimy est déjà réglementée en stationnement limité. Nous reviendrons avec des propositions lors de la finalisation des plans d'aménagement.

### **Restriction virage à droite**

Nous prenons en compte votre demande que nous analysons. Il est à noter que l'interdiction est déjà en vigueur depuis le chemin Sainte-Foy vers l'avenue de Vimy.

### **Arrêt RTC - 1478 de Vimy**

Nous transmettons vos commentaires au RTC qui est gestionnaire de cet arrêt.

### **Indication de Zone scolaire et panneaux de signalisation**

Les signalisations de zone scolaire doivent répondre aux prescriptions des normes établies par le ministère des Transports et particulièrement le Tome V mis à jour en décembre 2019. Dans le cadre de la stratégie de sécurité routière de la ville de Québec, c'est le premier exercice auquel nous nous attachons.

Ainsi, les panneaux de zone scolaire doivent être présents au niveau des rues donnant un accès direct aux établissements. Ceux-ci sont présents en amont et en aval sur l'avenue de Vimy.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique d'abaissement des vitesses, l'avenue de Vimy est désormais une rue réglementée à 30 km/h en tout temps. Les panneaux sont en place depuis le 18 juin 2021.

Dans le traitement du cheminement scolaire, un parcours visible sera mis en place afin de faciliter la compréhension. Par ailleurs, nous étudions aussi la mise en place de signalisation lumineuse sur l'avenue de Vimy.

La comparaison avec l'école internationale de Saint-Sacrement n'est pas pertinente, car la configuration n'est pas comparable. De la même manière, des aménagements et de la signalisation seront aussi déployés pour le cheminement scolaire désigné de cet établissement.

## **Conclusion**

Nous prévoyons à la fois des travaux d'aménagement de trottoir et de piste cyclable, des modifications réglementaires, des mises à jour de signalisation verticale, horizontale et lumineuse en plus de l'ouverture prochaine de la liaison avec la rue Gerard Morisset.

Comme précisé, nous sommes déjà bien avancés en termes d'analyses et de concepts préliminaires. Nous serons donc en mesure de vous rencontrer en début d'année 2022 afin de vous les présenter.

Au niveau du calendrier de réalisation, l'enjeu majeur demeure les limites d'intervention et les limites de propriété. En effet, la Ville de Québec doit au préalable acquérir du terrain afin de pouvoir démarrer les travaux. Par conséquent la réalisation de certains travaux devra se faire à moyen terme, une fois le processus d'acquisition complété.

Nous demeurons disponibles pour échanger avec vous sur ces différents sujets et reviendrons vers vous sous peu.

Dans l'attente, vous pouvez toujours me contacter aux coordonnées suivantes :

**Sergio Marques, Ing.**

**418-641-6411 poste 2135**

**[sergiomiguel.marquesdacosta@ville.quebec.qc.ca](mailto:sergiomiguel.marquesdacosta@ville.quebec.qc.ca)**



Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

**c.c.**

**Carolyne Larouche, Directrice de la Division de la planification, du transport et de la conception routière**

**Alain Perron, Directeur de l'arrondissement, Arrondissement de la Cité-Limoilou**